

## SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER (SOFFO)(1972-1998)

Épisode précédent :  
SOFFO (1949-1972) : survivre à l'Indochine :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/SOFFO\\_1949-1972.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/SOFFO_1949-1972.pdf)

1972 : la Cie financière de Suez prend le contrôle de la Banque de l'Indochine.

Pol Bruno<sup>1</sup>,  
*La Saga des Giscard*  
(Ramsay, 1980, 270 p.).

### CHAPITRE XX LES NOUVEAUX COMPTES DE LA SOFFO

[225] Le 31 mai 1974, quelques jours après l'élection présidentielle, Edmond Giscard d'Estaing confie le poste de président-directeur général de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (SOFFO) à Jacques Polton.

Edmond Giscard d'Estaing avait, quelque temps auparavant, rappelé que son mandat ne devait expirer qu'en 1975 mais qu'en raison de son âge, il désirait réduire son activité.

René Bousquet avait traduit les sentiments de ses collègues du conseil d'administration en exprimant au président Edmond Giscard d'Estaing leur vive gratitude pour les services éminents rendus à la Société financière pendant plus de quarante ans. « Dans des circonstances souvent difficiles, avait-il poursuivi, M. Giscard d'Estaing a apporté à la SOFFO le concours de son autorité personnelle, de ses qualités exceptionnelles et de sa grande expérience. Celle-ci continuera à en bénéficier puisque M. Giscard d'Estaing a bien voulu conserver ses fonctions d'administrateur. »

Par un vote unanime, sur une proposition faite par René Bousquet et Jacques Polton, les administrateurs nomment Edmond Giscard d'Estaing président d'honneur de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer.

[226] Le conseil d'administration examine ensuite les différentes prises de participation de la société dans le domaine immobilier. Au fur et à mesure de la reconversion des avoirs coloniaux en dommages de guerre, le département immobilier de SOFFO prend une importance accrue. Sous le nom de SOMIFRA, ce département participe à diverses sociétés civiles immobilières : SCI de la rue Henri-Tariel à Issy-les-Moulineaux, SCI de la rue Eugène-Gibez à Paris-15<sup>e</sup>. Mais, pour autant, le domaine de l'outre-mer n'est pas abandonné. En 1973 et en 1974, la Société financière a augmenté sa participation à la Compagnie forestière Sangha-Oubangui.

Le 1<sup>er</sup> juin 1976, Jacques Polton rend compte aux administrateurs de son récent voyage à Hanoï. Il a étudié avec les autorités vietnamiennes le statut des filiales de la

---

<sup>1</sup> Pseudonyme de journalistes du *Canard enchaîné*.

Société financière qui ont pu poursuivre une certaine activité au Sud-Vietnam et, il a évoqué le sort des autres, en particulier des plantations de caoutchouc. Il explique aussi que, conformément à la politique de la Compagnie financière de Suez, il s'efforce de regrouper les affaires restant en activité outre-mer. Rappelons que, depuis 1972, la Banque de l'Indochine est passée sous le contrôle de la Compagnie financière de Suez dirigée par Jacques Georges-Picot.

Le 26 mai 1978, Jacques Polton peut annoncer que la première moitié des compensations octroyées par le gouvernement vietnamien pour les intérêts de la Société financière dans les pays de la Péninsule indochinoise a été effectivement versée le 24 avril 1978. Le second versement est toutefois en retard et il n'est pas possible de connaître les montants exacts qui seront attribués aux diverses filiales concernées.

Lors de l'assemblée générale du 23 mai 1980, la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer détient des participations importantes dans quatre sociétés : la Somifra dans le domaine immobilier (84,28 % du capital) ; la Société internationale de plantation d'hévéas [SIPH](51,45 % du capital) ; la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (39,33 % du capital) ; la Société Financia spécialisée dans les prêts hypothécaires (10,12 % du capital).

La Somifra\* a connu un niveau d'activité commerciale exceptionnel, le nombre d'appartements vendus ayant doublé par rapport à l'exercice précédent. Pourtant, le marché immobilier de la région parisienne n'a connu une activité soutenue qu'au prix d'une réduction des stocks qui préoccupe tous les professionnels. Il est à craindre, indique le rapport d'activité de la Société financière, qu'aucune amélioration de la situation ne puisse être escomptée sans une sérieuse remise en cause de la législation actuellement en vigueur sur les terrains et les densités de construction.

Au 15 avril 1980, la Somifra a entièrement vendu les réalisations immobilières suivantes : le Quadrant, Paris 15<sup>e</sup> ; la Porte du Marais et le Saint-Antoine, Paris 11<sup>e</sup> ; la Demeure, Paris 19<sup>e</sup> ; les Logis à Vincennes ; le Rouvray à Neuilly-sur-Seine ; le Bourgogne à Asnières... pour ne citer que les plus importantes.

D'autre part, la Somifra a décidé d'acquérir un certain nombre d'appartements qui se louent facilement. Au 1<sup>er</sup> avril 1980, ces acquisitions portaient sur 30 appartements représentant, en année complète, un revenu locatif de l'ordre de 400.000 francs.

La situation des sociétés travaillant outre-mer est, elle aussi, satisfaisante notamment pour la plus importante d'entre elles la Société internationale de plantation d'hévéas (SIPH).

A la suite de l'absorption de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine (SEEMI), de la Compagnie française du Haut et Bas-Congo (CFHBC) et de la Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient (CEXO), la participation de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (SOFFO) dans cette filiale est portée [228] à 51,34 % du capital au 31 décembre 1979. Les comptes de l'exercice 1979 font apparaître un bénéfice de 3.110.240 francs. La Société internationale de plantation d'hévéas (SIPH) contrôle elle-même deux filiales : Sodeci-International et Euronat.

Sodeci-International a enregistré des résultats satisfaisants grâce au contrat d'études réalisé au Gabon, en association avec les Plantations des terres rouges, et grâce à un contrat d'appui technique en Côte d'Ivoire. Sodeci-International poursuit, par ailleurs, l'exécution de ses contrats en Indonésie et vient de débiter un nouveau contrat d'assistance technique au Libéria. La société continue ses études dans divers pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Extrême-Orient et en attend de nouveaux développements. Pour la première fois, cette année, la Sodeci-International peut procéder à une distribution de dividendes.

Euronat, dont le capital est détenu à 100 % par la Société internationale de plantation d'hévéas et par Sodeci-International, s'est favorablement développée en 1979, tant en ce qui concerne le négoce que comme agent de vente de plantations. En

1979, Euronat a commercialisé 22.877 tonnes de caoutchouc-contre 18.060 tonnes en 1978. Les comptes de l'exercice 1979 font apparaître un bénéfice net de 478.445 francs.

La Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO] a réalisé une récolte de 2.025 tonnes de café au cours de la campagne 1978, résultat conforme aux prévisions. En revanche, du fait de facteurs climatiques défavorables, la campagne 1979 n'a été que de 1.450 tonnes. Ce résultat médiocre est toutefois compensé par le relèvement du prix du café à la fin de l'année 1979. Les comptes de l'exercice 1979 font apparaître un bénéfice net de 2.530.000 francs.

Malheureusement, l'exercice de la société Bois du Cameroun est déficitaire de 162.872.000 francs CFA après amortissements de 152.800.000 francs CFA. Le conseil d'administration a procédé à une restructuration du capital et l'entrée d'un nouveau partenaire dans la société a permis de réduire la participation de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (SOFFO) à 20,19 % du capital.

Lorsqu'en octobre 1979, la Société internationale de plantation d'hévéas réalisa les différentes fusions-absorptions qui viennent d'être évoquées, une réception eut lieu 23, rue de l'Amiral-d'Estaing. A cette occasion, Edmond Giscard. d'Estaing intronisa son gendre, Guy Lasteyrie du Saillant, auquel il confiait la charge de la Société internationale de plantation d'hévéas ainsi restructurée. L'héritage d'Octave Homberg qui, soixante ans après sa création, garde le même parfum d'exotisme et une ampleur financière accrue, restera donc géré par des alliés directs de la famille présidentielle.

---

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978, p. 537 :

STÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER (SOFFO)  
23, RUE DE L'AMIRAL D'ESTAING, 75016 PARIS

#### ACTIONNAIRES

AGF-VIE (ASSURANCES GÉNÉRALES FRANCE) 3,10  
BERGOUGNAN (GÉNÉRALE DES ÉTS) 3,52  
SUEZ (CIE FINANCIÈRE DE) 41,77

#### PARTICIPATIONS

CAMEROUN (LES BOIS DU)(CAMEROUN) 36,48  
qui détient SLAC (STRUC. LAM. AFRIQUE CENTRALE)(CAMEROUN) 27,50  
CEXO (STÉ CAOUTCHOUCS EXTRÊME-ORIENT) 99,70  
qui détient SOCOPO (COMM. PRODUITS OUTRE-MER) 26,25  
S.P.F.S. (PALMERAIE FERME SUISSE)(CAMEROUN) 71,40  
DONAI (LES CAOUTCHOUCS DU) 71,58  
qui détient SODECI (STÉ DE DÉVEL. CULTURE IND.) 10,00  
FINANCIA 10,12  
JUTE (STÉ VIETNAMIENNE DU) 88,31  
KOMPONG THOM (CAOUTCHOUCS DE) 79,11  
qui détient EURONAT 14,58  
SODECI (STÉ DE DÉVEL. CULTURE IND.) 15,00  
MONTHOLON (PARC DE STATIONNEMENT) 19,91  
P.I.M. (PARTICIP. INDUST. MINIÈRES) 45,06  
qui détient AMPANDRANNAVA (STÉ DES MINES D')(MADAGASCAR) FILIALE  
COMMERCE ET DE MINES (STÉ DE)FILIALE  
CONFECTION MALGACHE (STÉ)(MADAGASCAR) 46,79  
DÉVELOPPEMENT INDUST. AGRICOLE (MADAGASCAR) FILIALE  
GRANDE ILE (STÉ MINIERE DE LA)(MADAGASCAR) FILIALE  
MANDRARE (STÉ PLANTATIONS SISAL)(MADAGASCAR) FILIALE

SLAMI (AGRICOLE MINIÈRE INDUSTRIE)(MADAGASCAR)FILIALE		
PLANTATIONS D'HEVEAS (STÉ INDOCH.)	31,95	
qui détient EURONAT	69,79	
HAUT BAS CONGO (CIE FRANÇAISE)	42,86	
S.A.P.H. (PLANTATIONS HEVEAS (AFR C.IVOIRE)	29,02	
SODECI (STÉ DE DÉVEL. CULTURE IND.)	75,00	
SANGHA-OUBANGUI (FORESTIÈRE)	34,84	
S.E.E.M.I. (ETUD. EXPL. INDOCHINE)	42,06	
qui détient LAOCERAM. (PRODUITS CÉRAMIQUES DU LAOS)(LAOS)	94,00	
LAOMINEMAT (MINES ET MATÉRIAUX DU LAOS)(LAOS)	54,50	
LAOREP (RECH. EXPLOIT. PÉTROL. LAOS)(LAOS)	81,22	
NONG-SUN (SOCIETE DES MINES DE)(LAOS)	14,02	
SINCO (INTERCONTINENTALE DE COMMERCE)(NVL-CALÉDONIE)	98,65	
qui détient SRFIEO (REP. EXPL. EXTRÊME-ORIENT)	99,97	
SOCOPO (COMMERCIALE PRODUITS OUTRE-MER)	68,44	
qui détient S.I.FC. (IMMOBILIÈRE FRANCO-COLONIALE)	99,35	
SODAL (STÉ DOMAINES AGRICOLES DU LOT)[ex-Domains algériens]		20,00
qui détient PROSERVAL (S.C.A)	52,27	
SOMIFRA	84,28	
qui détient SOMIFRA-INVESTISSEMENTS	99,00	
U.T.A. (UNION TRANSPORTS AÉRIENS)	8,90	

---

SOFFO  
Exercice 1982

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. POLTON (Jacques), président-directeur général  
 RONSIN (Luc), vice-président  
 BLETON (Pierre)[Finacor]  
 DELAGE (Bernard)  
 EGLOFF (Bernard)[Suez]  
 GINIER-GILLET (Pierre)[Financière Hersent]  
 HAUTEVILLE (Thierry d')[Suez]  
 LACOMBE (Jacques)  
 LEBARD (Daniel)[CLAL]  
 POULENC (Philippe)[Suez]  
 THOMASSIN (Michel)[Suez]  
 SOCIÉTÉ SOPALIL

COMMISSAIRES AUX COMPTES

LAURIOL (Marc), titulaire  
 C.EC.E. (MM. Marcel et Jean-Pierre LE BRIS), titulaire  
 B.E.F.E.C. MULQUIN et associés, suppléant

DIRECTION

POLTON (Jacques), président-directeur général  
 PIÉCHAUD (Philippe), directeur général adjoint  
 BOUIS (Alain), directeur

PARTICIPATIONS OUTRE-MER  
OU LIÉES AUX ACTIVITÉS D'AGRO-INDUSTRIE TROPICALE

- SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS (SIPH)

Capital : 39.737.850 F.

Participation SOFFO : 53,19 %

Société holding.

Les comptes de l'exercice 1982 font apparaître un bénéfice net de 5.328.215 F. contre 5.662.781 F. pour l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de fixer le dividende à 15,06 F. net par action, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 7,53 F, soit un revenu global de 22,59 F. par titre. Le revenu net pour votre société sera de 2.122.000 F. en 1983 contre 1.969.000 F. en 1982.

- SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS (SAPH)

Capital : 4.036.800.000 F. CFA.

Participation SIPH : 36,65 %

Plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire

La production de caoutchouc de l'exercice 1981-1982 clos le 30 septembre 1982, s'est élevée à 16.132 tonnes contre 14.318 tonnes pour l'exercice précédent.

Les comptes 1981-1982 font apparaître un bénéfice net après impôts, provisions et prélèvement réglementaire, de 205.152.032 F. CFA contre 643.086.360 F. CFA pour l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par la stagnation persistante des cours du caoutchouc et l'étroitesse de la trésorerie qui en résulte.

Les programmes du centre pilote de Bettié et de plantations villageoises se sont poursuivis normalement.

Au total, y compris les plantations exploitées ou gérées par SAPH en dehors des siennes propres, la superficie plantée couvre 23.768 ha. Il y a lieu d'ajouter que le projet de doublement des plantations villageoises (3.500 ha) et du centre pilote (3.000 ha) vient d'être définitivement approuvé par la Banque mondiale et les autres établissements de crédit.

- COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGUI (CFSO)\*

Capital : 1.964.500 F.

Participation SOFFO : 44,33 %

Plantations de café au Cameroun

Le bénéfice net de l'exercice 1981-1982 a été de 275.489 F. près affectation de 602.700 F. aux amortissements.

Le dividende net de l'exercice 1981-1982 a été fixé à 12 F. par action auquel s'est ajouté un avoir fiscal de 6 F, contre 24 F. et 12 F. pour l'exercice précédent.

Ces résultats en baisse sont dus à une récolte exceptionnellement faible, soit 1.187 tonnes, à un relèvement insuffisant du prix de campagne en comparaison de la hausse des coûts de production, ainsi qu'à un retard dans la commercialisation, qui est assurée par l'Office National de Commercialisation des Produits de Base.

Par contre, la campagne 1982-1983 en cours s'annonce sous de très bons auspices, puisque la récolte atteint 2.800 tonnes. Toutefois, le relèvement du prix de campagne, dans une proportion de 6 % environ par rapport à l'exercice 1981-1982, est, cette fois encore, insuffisant et ne compense pas la hausse des coûts de production.

- SOCIÉTÉ DES PALMERAIES DE LA FERME SUISSE (S.P.F.S.)

Capital : 975.000.000 F. CFA.

Participation SIPH : 58,97 %.

Participation CFSO. : 10,26 %

Plantations de palmiers à huile au Cameroun

Conformément au programme retenu, le capital social vient d'être porté, pendant l'exercice 1982-1983 en cours, à 975.000.000 de F. CFA. A la faveur de cette dernière augmentation de capital, la SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENTS (S.N.I.), société d'État camerounaise, a pris une participation de 26 %.

Au cours de l'exercice écoulé, les immobilisations corporelles ont atteint 587.831.442 F. CFA et au 30 juin 1982, date de clôture de l'exercice, le total de ces immobilisations s'élevait à 2.003.323.617 F. CFA.

Les superficies nouvellement plantées représentent actuellement 2.000 ha dont 1.000 d'ores et déjà en rapport. Les productions obtenues sont à peu de choses près conformes aux prévisions.

Le dossier relatif au financement de la troisième tranche d'investissement, comprenant la création de 500 hectares additionnels et l'augmentation de la capacité initiale de traitement de l'huilerie, a été agréé, mais sa régularisation souffre malheureusement de lenteurs administratives, qui retardent la mise en place du financement et donc des travaux.

- LES BOIS DU CAMEROUN (L.B.C.)

Capital : 85.575.000 F. CFA.

Participation SOFFO : 17,17 %

Exploitation forestière au Cameroun.

Les comptes de l'exercice 1980-1981 se sont soldés par une perte de 86.524.205 F. CFA.

Ceux de l'exercice 1981-1982, non encore arrêtés à la date de la rédaction du présent rapport, se solderont eux aussi, d'après les informations recueillies, par une perte importante. Cette situation a conduit votre conseil à compléter les provisions déjà constituées.

- SODECI INTERNATIONAL (SODINTER)

Capital : 9.000.000 VATU (environ 632.000 F. au 31/12/1982).

Participation SODECI (filiale de SIPH) : 99,72 %

Ingénierie agro-industrielle.

Les activités de cette filiale continuent de se développer favorablement.

Au cours de l'exercice écoulé, SODINTER a poursuivi ses interventions :

— en Côte d'Ivoire, dans le cadre de son contrat d'appui technique auprès de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas [SAPH] ;

— au Gabon pour la réalisation d'une plantation industrielle d'hévéas pour le compte du gouvernement gabonais, dans le cadre d'un contrat d'assistance technique conclu par le G.I.E. SODECI TERRES ROUGES ;

— au Libéria, pour la gestion d'une plantation gouvernementale de 2.000 ha de palmiers à huile (Butaw), également dans le cadre d'un contrat d'assistance technique conclu par le G.I.E. SODECI TERRES ROUGES ;

— au Congo, en procédant à la réalisation d'un jardin de bois de greffe ainsi qu'à de nouvelles études de factibilité [sic] pour la création d'un ensemble hévéicole. de 3.300 ha, en exécution d'un contrat traité en association avec une société d'ingénierie suisse.

Par ailleurs, les négociations avec la Société PALMINDUSTRIE (Côte d'Ivoire) ont abouti à la conclusion d'un contrat d'appui technique, dont l'exécution sera assurée par UNIPLANT, société nouvellement créée à laquelle participent conjointement SODECI et deux autres entreprises d'ingénierie agricole, la SOCFIN et les TERRES ROUGES.

Enfin, des pourparlers se poursuivent activement au Libéria et en Thaïlande concernant des projets gouvernementaux relatifs à la création, la réhabilitation ou l'extension de plantations d'hévéas.

Les comptes de SODINTER ne sont pas encore arrêtés, mais le bénéfice de l'exercice sera très sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent. En conséquence, le

conseil d'administration, au cours de sa séance du 9 décembre 1982, a décidé de distribuer en cours d'exercice un acompte sur dividende de 8.500 VT par action (595 F) correspondant à un revenu pour la SODECI de 2.130.000 F.

- EURONAT

Capital : 3.000.000 F.

Participation SIPH : 96,46 %

Négoce de caoutchouc naturel et produits tropicaux.

La stagnation des cours du caoutchouc et l'impossibilité de couvrir le change à terme à l'importation du fait de la nouvelle réglementation des changes ont fortement contrarié les opérations de négoce d'EURONAT.

Les comptes de l'exercice 1982 font apparaître un bénéfice net, après impôt et provisions, de 560.000 F. contre 652.000 F. en 1981. Un dividende net de 12 F, égal à celui de l'an dernier, sera proposé à l'assemblée générale.

Il reste que les résultats de l'exercice 1983 en cours risquent d'être en baisse sensible si des aménagements ne sont pas rapidement obtenus en matière de couverture de change à l'importation.

## AUTRES PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS IMMOBILIÈRES

#### SOMIFRA\*

- UNION DE TRANSPORTS AÉRIENS (U.T.A.) [participation cédée en mars 1983 aux Chargeurs réunis]

Capital : 119.270.970 F.

Participation SOFFO au 31/12/1982 : 8,64 %

Après l'accroissement important d'activité et la progression du chiffre d'affaires de l'exercice précédent, l'année 1982 a été marquée au contraire par un ralentissement de la croissance dans une conjoncture économique difficile.

Le trafic de passagers a progressé de 6,6 % contre 8,2 % en 1981 ; le transport de fret n'a, de son côté, augmenté que de 1,6 % en tonnes-kilomètres. Globalement, le trafic exprimé en tonnes-kilomètres transportées, a augmenté de 4 % contre 5,4 % au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes, toutes activités confondues, s'est élevé à 5.253.000.000 F. en progression de 15,6 % sur 1981.

Les résultats financiers, légèrement positifs, sont en nette diminution par rapport à l'exercice précédent, avec une marge brute d'autofinancement de 361 millions de francs contre 365,9 millions et un bénéfice net de 7,2 millions de francs contre 33,8 millions en 1981.

La distribution d'un dividende net de 13 F. par action, identique à celui de l'an dernier, sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

En 1982, le revenu de cette participation pour votre société a été de 1.915.000 F, revenu qui, pour la première fois, ne bénéficie plus du régime fiscal des sociétés mères et filiales par suite des dispositions de l'article 15 de la Loi des finances pour 1983.

- COSUMA\*

- FINANCIA

Nous vous avons rendu compte l'an dernier du rachat au pair par la BANQUE DE BRETAGNE des créances bloquées des actionnaires de FINANCIA dont celle de

5.762.000 F. détenue par votre société. Bien que la condition résolutoire dont était assortie cette opération n'ait pas été réalisée, la cession est devenue, entre-temps, définitive à la demande du cessionnaire.

D'autre part, en novembre 1982, le CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE et la BANQUE DE BRETAGNE ont décidé d'acheter au prix de 50 F. par action, soit la moitié du nominal, et d'appliquer à cette occasion les recommandations de la COB sur la cession de blocs de contrôle — visant normalement les seules sociétés cotées — en offrant aux actionnaires minoritaires de leur racheter leurs titres FINANCIA aux mêmes conditions.

Compte tenu de notre ignorance quant à l'évolution future de l'affaire, votre conseil a estimé préférable d'accepter cette offre et de céder en conséquence la totalité de la participation détenue par votre société, soit 40.492 titres, pour un prix global de 2.024.600 F. Il en est résulté une moins-value comptable de 2.006.640 F. qui s'est imputée sur les Produits du Portefeuille-titres de l'exercice.

- SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE COMMERCE (SINCO)

Capital : 5.190.000 F. CFP.

Participation SOFFO : 98,84 %.

Le bénéfice net de l'exercice 1981 s'est élevé à 4.718.000 F. CFP. Il a été mis en paiement un dividende de 18.000 CFP par action d'où un revenu de 506.880 F. pour votre société en 1982.

Le bénéfice de l'exercice 1982 s'élève à 5.259.784 CFP.

- SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES PRODUITS D'OUTRE-MER (SOCOPO)

Capital : 3.339.100 F.

Participations SOFFO : 71,96 %, SIPH : 26,26 %

Le bénéfice de l'exercice 1982 s'est élevé à 168.052 F. contre 131.654 F. pour l'exercice précédent. Malgré une certaine reprise de l'activité d'intermédiaire de commerce outre-mer, cette progression est surtout due à l'augmentation des revenus locatifs.

- SOCIÉTÉ DE DOMAINES AGRICOLES DU LOT (SODAL)

Capital : 1.366.875 F.

Participation : SOFFO : 20 %

L'exercice clos le 30 juin 1982 se traduit par une perte 162.609 F. due en grande partie au déficit enregistré par PROSERVAL, filiale de SODAL, au cours de l'exercice 1981 en raison notamment d'une forte hausse du fuel.

Les négociations engagées en vue de la cession de cette participation n'ont pas abouti à ce jour.

## RAPPORT FINANCIER

### BILAN

Le bilan au 31 décembre 1982 qui vous est soumis se totalise par 114.498.815 F. contre 117.911.916 F. pour le bilan 1981. Par rapport à ce dernier, il ne donne lieu à aucune modification dans les principes et la présentation. Il y a lieu de signaler toutefois que les résultats au 31 décembre 1982 relatifs aux participations immobilières, non encore connus à la date de l'arrêté des comptes de l'exercice 1982, seront inclus dans les comptes de l'exercice 1983.

Nous avons revu les évaluations des titres de participation selon des méthodes identiques à celles employées les années précédentes et les nouvelles valeurs ainsi

obtenues à fin 1982 sont égales ou supérieures à celles prises en compte pour la réévaluation du bilan 1978, exception faite de la participation dans la SOMIFRA, dont la cession partielle a été effectuée à une valeur inférieure. Il en résulte une reprise de 1.861.168,95 F. sur la Réserve Réglementée correspondant à l'Écart de réévaluation.

Par ailleurs, nous devons souligner que les nouvelles dispositions prévues par l'article 15-1 de la loi des finances pour 1983 sur le régime fiscal des sociétés mères et filiales ne permettent plus à votre Société de bénéficier dudit régime pour sa participation dans l'UTA. Leur incidence fiscale est pour votre Société de 406.000 F. environ au titre de l'exercice 1982.

Nous vous donnons maintenant les indications habituelles sur les principaux postes du bilan :

- à l'actif

Le poste Caisse et Banques s'établit à 5.384.955 F. contre 5.351.800 F.

L'ensemble des postes Portefeuille-Effets et Clients et Débiteurs divers est passé de 24.846.644 F. à 30.570.317 F. par suite, essentiellement, des opérations de cession de titres, ainsi que de l'accroissement des dépôts de filiales. La créance sur SOGIF, qui était totalement provisionnée, a disparu des comptes à la suite de la clôture de la liquidation de cette société.

Le total du Portefeuille-Titres est passé de 74.374.215 F. à 66.574.197 F. :

— en premier lieu, les titres de participation ont globalement diminué d'environ 6.900.000 F. en raison d'une part de la cession de la totalité des titres FINANCIA et d'une partie des titres SOMIFRA, d'autre part de l'acquisition d'actions de la SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES PRODUITS D'OUTRE-MER, SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS [SIPH] et SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE COMMERCE ;

— de leur côté, les titres de placement accusent une diminution globale d'environ 240.000 F, due pour la plus grande partie à la provision constituée en conformité de la réglementation en vigueur ;

— enfin, le montant net total des participations immobilières s'est trouvé réduit d'environ 658.000 F. représentant, pour l'ensemble des SCI, l'excédent des remboursements de capital sur le total des souscriptions ou appels de fonds.

Le poste Comptes d'Ordre et Divers a atteint un montant sensiblement égal à celui de l'année précédente, soit 662.352 F, dont 270.800 F. constitués par les intérêts échus du Portefeuille-Effets.

Du fait de la vente d'un garage de MEYLAN GRANDE MAISON et compte tenu des amortissements normaux, les Immobilisations nettes sont en diminution à 12.117.210 F, au lieu de 12.383.708 F.

- au passif :

Au poste Emprunts bancaires initiés à plus d'un an, le crédit à moyen terme contracté en 1979 a été ramené de 3.750.000 F. à 2.500.000 F.

Le poste Clients et Crédeurs divers, dont les comptes de filiales constituent l'essentiel, est passé de 24.726.697 F. à 27.938.279 F.

L'ensemble des Réserves totalise 43.108.813 F. contre 44.254.312 F, soit une diminution représentant le solde :

— d'une part, de la reprise déjà mentionnée sur la Réserve réglementée correspondant à l'Écart de Réévaluation, ainsi que d'une reprise sur les amortissements réglementés (article 40 du Code général des impôts), en conséquence de la cession de titres SOMIFRA ;

— et, d'autre part, de la dotation à la Réserve légale décidée par votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 1982.

• hors bilan :

— les Engagements par cautions et avals totalisent 5.061.625 F, contre 12.652.381 F. l'an dernier, par suite de la forte réduction des cautions de caractère immobilier ;  
— les Valeurs reçues en pension à livrer sont passées de 13.125.000 F. à 25.000.000 F.

La condition résolutoire dont avait été assortie la cession en 1981 de la créance de votre société sur FINANCIA n'ayant plus lieu de jouer, l'engagement de 5.762.008 F, qui figurait à ce titre sous la rubrique Autres engagements, a disparu.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de 2.646.194 F. contre 4.763.800 F. pour l'exercice 1981.

Les produits bruts, avant toute reprise de provision, s'élèvent à 8.619.156 F, au lieu de 11.040.540 F, et s'analysent comme suit :

Produits de caractère bancaire en diminution à 4.152.275 F, au lieu de 5.302.071 F, du fait notamment de la baisse du loyer de l'argent ;

Produits du Portefeuille-Titres également en diminution à 3.140.093 F, au lieu de 4.575.092 F, malgré une légère augmentation des dividendes reçus de vos filiales, par suite de la moins-value enregistrée sur la cession des titres FINANCIA ;

Produits du Département Immobilier, dont le montant, soit 976.933 F, est sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent et qui comprennent 847.000 F. de revenus de locations et 107.000 F. de profits sur opérations de promotion.

Au débit :

—les frais généraux s'élèvent à 5.390.784 F, dont 117.086 F. de frais fiscalement non déductibles, contre respectivement 4.601.327 F. et 56.679 F.

— les amortissements, concernant principalement les appartements acquis en 1979 et 1980, sont en légère diminution à 329.488 F, au lieu de 352.705 F, et les intérêts de l'emprunt à moyen terme souscrit à l'occasion de ces acquisitions atteignent 507.397 F. contre 769.821 F.

Le total des charges étant ainsi de 6.227.670 F, pour 8.619.156 F. de produits bruts, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1982 ressort à 2.391.486 F, contre 5.316.685 F. pour l'exercice précédent.

Il a été constitué des provisions pour un montant total de 548.396 F, au lieu de 510.672 F. l'année précédente. Elles portent pour 325.000 F. sur un prêt à moyen terme et pour 185.396 F. sur des titres de placement.

Par contre, les reprises de provisions se sont élevées à 81.013 F, au lieu de 432.323 F. l'année précédente.

Enfin, la cession d'actions SOMIFRA a entraîné la reprise d'amortissements réglementés déjà mentionnée d'un montant de 906.360 F.

L'Impôt sur les sociétés, en forte réduction par rapport à l'exercice précédent, s'élève à 184.268 F. au lieu de 474.536 F.

En définitive, le bénéfice net de l'exercice 1982 avant répartition s'établit à 2.646.194,94 F.

Aucune réserve de caractère obligatoire n'est à constituer par votre société, ce qui laisse disponible la totalité du bénéfice net, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 6.647.675,87 F.

Compte tenu du dividende de 13,50 F. par action mis en paiement le 12 mai 1982 au titre de l'exercice 1981, l'application des dispositions de la loi n° 82660 du 30 juillet 1982 sur la limitation de la progression du total des bénéfices distribués en 1981 et

1982 nous fait obligation de ne pas mettre en distribution cette année un dividende supérieur à 13,456 F.

En conséquence, nous vous proposons de fixer, au titre de l'exercice 1982, le revenu global par action à 20,16 F. dont 13,44 F. de dividende distribué et 6,72 F. d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

Si vous approuvez ces propositions, l'affectation du bénéfice de l'exercice 1982 serait la suivante :

Bénéfice 2.646.194,94  
Report antérieur 6.647.675,87  
9.293.870,81  
Intérêt statutaire de 6 % 1.933.218,00  
7.360.652,81  
Dividende complémentaire aux actions 2.397.190,32  
À reporter à nouveau 4.963.462,49

Le dividende serait mis en paiement le 20 mai 1983.

Nous vous rappelons, conformément à la loi, que, le capital social étant passé en 1981 de 16.000.000 F. à 32.220.300 F. par la création, d'une part, de 2.203 actions nouvelles attribuées aux salariés de la société et par l'élévation, d'autre part, de 50 F. à 100 F. du montant nominal des actions, les répartitions au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes : 1 dont

	Revenu global par action	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1979	13,80	9,20	4,60
1980	18,00	12,00	6,00
1981	20,25	13,50	6,75

Les principaux actionnaires de votre société, connus au 31 décembre 1982, étaient :

Compagnie Financière de Suez 45,31 %  
Bergougnan 3,50 %  
Assurances Générales de France (AGF)-Vie 3,41 %

Conformément à l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous signalons qu'au cours de l'année 1982, votre Société a pris une participation de 12,50 % dans la S.C.I. rue Marcadet à Paris (18<sup>e</sup>) et une participation de 13 % dans la S.C.I. 52 à 54, rue Anatole-France à Levallois-Perret.

D'autre part, conformément à l'article 217-2 de la même loi, nous vous informons qu'au cours de l'année 1982, votre société n'a procédé à aucun achat ni vente de ses propres actions et qu'aucune d'elles n'est inscrite à son bilan au 31 décembre 1982.

La loi n° 81-1162 du 30 décembre 1982, qui a profondément modifié les dispositions de l'article 217 précité, a d'ailleurs rendu caduque, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1982, l'autorisation d'opérer en Bourse sur les actions SOFFO donnée par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 1980. Nous soumettons donc à votre approbation une résolution qui, conformément aux nouvelles modalités applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1982, redonne cette autorisation pour une durée de dix-huit mois en fixant à 170 F. par titre le prix d'achat maximum (hors frais) auquel votre Société pourra acquérir ses propres actions, à 190 F. par titre le prix de vente minimum (hors frais) auquel elle pourra les céder et à 30.000 titres le nombre maximum d'actions qu'elle pourra ainsi acquérir.

## DONNÉES BOURSIÈRES

Au cours de l'année 1982, et durant les premiers mois de 1983, le cours de l'action SOFFO a évolué comme suit (F.) :

31 décembre 1981	125,00
Plus haut 1982	180,70
Plus bas 1982	F. 119,00
30 décembre 1982	155,00
31 mars 1983	170,00

Le volume des transactions sur l'action SOFFO a été de 37.254 titres échangés contre 24.575 l'année précédente.

Les mandats d'administrateur de M. Pierre GINIER-GILLET et de M. Michel THOMASSIN se terminent avec la présente assemblée. Nous vous proposons de renouveler ces mandats pour six ans.

Aucun mandat de commissaire aux comptes ne vient à expiration avec la présente assemblée.

---

Suez, 1983, p. 34 :

La Société internationale de plantations d'hévéas « S.I.P.H. », principale filiale de la SOFFO, a pris, durant l'année, le contrôle des Plantations réunies de l'Ouest africain, exploitant des plantations de cacao, café et palmier à huile en Côte-d'Ivoire, pays dans lequel la S.I.P.H. détient et gère d'importants intérêts dans le domaine de l'hévéa.

Les activités d'assistance technique et d'ingénierie agro-industrielle en zone tropicale, principalement en Afrique, ont continué à se développer de façon satisfaisante ; de nouvelles interventions ont été engagées par la filiale spécialisée SODECI, notamment au Gabon et au Libéria.

La SOFFO a, d'autre part, cédé en 1983 la participation de 8,64 % qu'elle détenait dans le capital de l'U.T.A., en dégageant une importante plus-value (20 MF), dont l'incidence sur le résultat de l'exercice ne rend pas significative la comparaison avec celui de 1982. Le bénéfice net de l'exercice s'est ainsi élevé à 20,6 MF, après impôt sur les sociétés de 2,7 MF.

Compte tenu des recommandations gouvernementales relatives à la limitation des bénéfices distribués, le dividende net de l'exercice a été fixé à 14,20 fr. par action, correspondant avec l'avoir fiscal de 7,10 fr., à un revenu global de 21,30 fr. (contre 20,16 fr. l'année précédente).

---

SOFFO  
Exercice 1983  
(Cote Desfossés, 26 juin 1984)

En complément du communiqué paru dans notre numéro du 7 mai, nous publions ci-après de large extraits du rapport.

Participations outre-mer ou liées aux activités d'agro-industrie tropicale

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HÉVEAS (SIPH)\*

Participation Soffo : 50,03 %.

Une assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1983 a porté le capital social de 39 millions 737.850 F à 42.969.150 F à l'issue d'une offre publique d'échange (OPE) réalisée sur les titres des Plantations réunies de l'Ouest africain (PROA), dont la SIPH a pris ainsi le contrôle. Les comptes de l'exercice 1983 se soldent par un bénéfice net de 5.414.765 F contre 5.328.215 F pour l'exercice précédent.

Le dividende net est de 15,82 F, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 7,91 F, soit un revenu global de 23,73 F par titre. Le revenu net pour votre société passerait ainsi de 2.125.000 F en 1983 à 2 millions 267.000 F en 1984.

#### SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HÈVEAS (SAPH)\*

Participation SIPH : 38,62 %.

La production de caoutchouc de l'exercice 1982-1983 le 30 septembre 1983, s'est élevée à 16.341 t contre 16.132 t pour l'exercice précédent.

Les comptes de l'exercice 1982-1983 font ressortir un bénéfice net après impôts de 450 millions de F CFA contre 205.152.032 F CFA pour l'exercice précédent. Malgré ce résultat en progrès sensible qui s'explique par l'amélioration des cours du caoutchouc à partir de janvier 1983, la trésorerie demeure très serrée.

Y compris les plantations exploitées ou gérées par SAPH en dehors des siennes propres, la superficie totale plantée couvrait au 31 décembre 1983 24.017 ha.

Les perspectives d'activité restent bonnes et une nouvelle convention pour la réalisation et la gestion du programme hévéicole de l'État doit être prochainement signée.

#### PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST AFRICAIN (PROA\*)[Côte d'Ivoire+Cameroun]\*

Participation SIPH : 89,01 %.

Participation Soffo : 1,88 %.

Les récoltes 1982-1983 ont donné 871 t de cacao, :177 t de café cerise sèches et 9.548 t de régimes de palme, contre respectivement, 953,6, 143,5 et 5.982 lors de la précédente campagne.

Après amortissements et provisions, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 38 millions de F CFA, contre une perte de 24 7 millions de F CFA pour l'exercice précédent.

Un rapprochement entre PROA et SAPH est envisagé.

#### COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGHUI\* (CFSO)[Cameroun]

Participation Soffo : 44,33 %.

Le bénéfice net de l'exercice 1982-1983 a été de 879.207 F après affectation de 589.222 F aux amortissements. Le dividende net de l'exercice 1982-1983 a été fixé à 18 F par action auquel s'est ajouté un avoir fiscal de 9 F.

En raison de la sécheresse exceptionnelle subie au début de l'année 1983, la campagne 1983-1984 en cours s'annonce très faible et n'atteindra probablement pas 800 t de café marchand.

#### SOCIÉTÉ DES PALMERAIES DE LA FERME SUISSE (SPFS)

Participation SIPH : 58 97 %.

Participation CFSO : 10,26 %.

Le dossier relatif au financement de la troisième tranche d'investissement a pu être débloqué en septembre 1983, ce qui a permis la poursuite des opérations d'investissements. Les travaux de l'huilerie ont commencé et sa mise en route est prévue pour le début 1985.

Les immobilisations de l'exercice 1982-1983 ont atteint 811,6 millions de F CFA portant le total, au 30 juin 1983, 32.758,5 millions de F CFA.

Les comptes, à cette date, se soldent par une nouvelle perte de 125 millions de F CFA. Ces pertes d'exploitation, inhérentes à la nature d'investissements dont l'entrée en rapport exige un délai de plusieurs années, sont conformes au plan financier d'origine et sont largement compensées par la plus-value latente sur les cultures créées depuis 1977.

#### LES BOIS DU CAMEROUN (LBC)

Participation Soffo : 17,17 %.

Contrairement aux indications de notre précédent rapport annuel, les comptes de l'exercice 1981-1982 ont été arrêtés sur un résultat bénéficiaire de 125 millions de F CFA, uniquement dû à une réévaluation comptable des immobilisations de la société à Eseka.

D'après les informations recueillies, les comptes de l'exercice 1982-1983, non encore communiqués, se solderaient par une nouvelle perte, ce qui justifie la prudence de votre conseil qui a intégralement provisionné tous les éléments figurant à l'actif de votre société et concernant cette affaire.

#### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES INDUSTRIELLES (SODECI)

Participation SIPH : 92 %.

Les comptes de l'exercice 1983 se soldent par un bénéfice net de 4.399.298 F et il sera proposé aux associés de fixer le dividende 3 350 F par part, contre un bénéfice net de 2.481.000 et un dividende de 150 F pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice écoulé les activités d'ingénierie agro-industrielle en zone tropicale assurées selon le cas par Sodeci International, le GIE Sodeci/Terres Rouges ou Uniplant, ont continué à se développer de façon satisfaisante.

En premier lieu, les contrats antérieurs se sont normalement poursuivis, savoir :

— en Côte-d'Ivoire, le contrat d'appui technique de Sodeci international auprès de SAPH et celui d'Uniplant auprès de Palmindustrie ;

— au Gabon, le contrat d'assistance technique du GIE SODECI, Terres Rouges relatif à la réalisation d'une plantation d'hévéas pour le compte du gouvernement gabonais (3.300 ha) ;

— au Congo, le contrat Sodeci international, en association avec la société UNEFICO, qui s'est achevé dans d'excellentes conditions et qui, dans le cadre d'un projet du gouvernement congolais sur la création d'un ensemble hévéicole (3.300 ha), concernait des études de factibilité et la réalisation d'un jardin de bois de greffe, la concrétisation éventuelle du projet étant subordonnée à la solution des problèmes de financement y afférents ;

— au Libéria, le contrat d'assistance technique du GIE Sodeci/Terres Rouges pour la gestion de la plantation de palmiers à huile de Butaw (2.000 ha).

D'autre part, de nouvelles interventions ont été engagées :

— au Gabon, où le GIE Sodeci/Terres Rouges s'est vu confier l'étude d'un programme de 28.000 ha d'hévéas, dont il vient de remettre le plan directeur au gouvernement gabonais ;

— au Libéria, où Sodeci International a obtenu un contrat de management concernant la plantation d'hévéas de Sinoé : Rubber Corporation (2.200 ha).

Au surplus, des négociations sont en cours avec le gouvernement libérien en vue de la prise de gestion, par Sodeci International, d'une plantation d'hévéas de 5.000 ha sise à Cavalla.

Enfin, des contacts sont maintenus, notamment en Thaïlande, en vue d'une reprise d'activité dans l'Asie du Sud-Est.

Les comptes, non encore arrêtés devraient, par rapport à l'exercice précédent, faire apparaître un bénéfice légèrement inférieur pour Sodeci International et un bénéfice du

même ordre pour le GIE : Sadeci/Terres Rounes. De leur côté, les premiers résultats d'Uniplant sont prometteurs.

EURONAT :

Participation SIPH : 96,46 %.

Malgré l'amélioration des cours du caoutchouc à partir de janvier 1983, les opérations de négoce d'Euronat sont restées fortement contrariées par la réglementation des changes ne permettant pas de couvrir, le change à terme à l'importation.

Mais il convient de signaler qu'en fin d'exercice, à la suite de démarches multiples depuis près de deux ans un assouplissement de cette réglementation, préalable indispensable à la reconstitution par Euronat de son organisation d'importation de caoutchouc hors zone franc, a pu être obtenu, la direction du Trésor ayant accordé à la société le bénéfice du régime de surveillance globale des opérations d'achats et de ventes de caoutchouc avec l'étranger.

Les comptes de l'exercice 1983 font apparaître un bénéfice net de 707.000 F, contre 558.000 F en 1982. Un dividende net de 15 F, contre 12 F l'an dernier sera proposé à l'assemblée générale.

#### Autres participations

##### PARTICIPATIONS IMMOBILIÈRES

Votre société a procédé, dans le courant de l'exercice écoulé, à la cession en Bourse du solde de la participation dans Somifra\*. Il en résulte, dans les comptes de l'exercice, une plus-value comptable de 168.777 F, à laquelle est venue s'ajouter une reprise de 207.076 F sur les amortissements réglementés (article 40 du Code général des impôts).

##### UNION DE TRANSPORTS AÉRIENS (UTA)

Nous avons signalé l'an dernier que le revenu procuré par cette affaire ne bénéficiait plus du régime fiscal des sociétés mères et filles par suite des dispositions de l'article 15-1 de la loi de Finances pour 1983.

Votre conseil a estimé opportun de céder, dans le courant du premier semestre 1983, la totalité de la participation de votre société, l'objectif étant de remployer dès que possible les fonds ainsi dégagés à de nouveaux investissements dans le cadre du développement des activités agro-industrielles tropicales. En attendant, ces fonds sont placés en valeurs mobilières aisément mobilisables.

En conséquence de la cession de la participation UTA, les comptes de l'exercice enregistrent une plus-value comptable de 29 millions 8.877 F.

##### COSUMA\*

Participation : Soffo : 2,98 %.

L'exercice 1982-1983 s'est soldé par un bénéfice net de 6854933 F contre 4.902.075 F en 1981-1982.

Ce résultat en baisse vient en partie d'une diminution des revenus du portefeuille-titres, notamment du dividende distribué par la Générale Sucrière. Il s'explique aussi par une augmentation importante de l'impôt sur les sociétés par suite de la suppression du régime fiscal de la société mère pour les revenus des participations inférieures à 10 %.

Au surplus, des formalités administratives n'ont pas permis l'encaissement, avant la clôture de l'exercice, du dividende qu'une filiale marocaine, la Compagnie Sucrière Marocaine et de Raffinage a recommencé à distribuer après trois années d'interruption. :

Le dividende Cosuma a été fixé à 7 50 F par action (contre 7 F) d'où pour votre société un revenu de 120.187 F en 1983, au lieu de 112.175 F en 1982.

#### SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES PRODUITS D'OUTRE-MER (SICOPO)

Participation Soffo : 71,96 %

Participation SIPH : 26,26 %.

Les revenus locatifs de cette société et son activité d'intermédiaire de commerce outre-mer ont permis de dégager, au titre de l'exercice 1983, un bénéfice de 208.443 F contre 168.052 F pour l'exercice précédent.

#### SOCIÉTÉ INTERCONTINENTALE DE COMMERCE (SINCO)

Participation Soffo : 98,84 %.

Le bénéfice net de l'exercice 1983 s'est élevé à 3.105.723 F CFP contre 5.259.794, F CFP en 1982.

Il sera proposé à l'assemblée générale de maintenir le dividende distribué à 18.000 F CFP par action, d'où, pour votre société, un revenu en 1984 de 507.870 F, égal à celui encaissé en 1983.

#### SOCIÉTÉ DE DOMAINES AGRICOLES DU LOT (SODAL)

Participation Soffo ; 20 %.

L'exercice clos le 30 juin 1983 se traduit par une nouvelle perte de 86179.F. Cette affaire a fait l'objet d'une provision complémentaire de 6.077 F dans les comptes qui vous sont présentés.

Des négociations sont toujours en cours en vue de la cession de cette participation.

#### PARC DE STATIONNEMENT MONTHOLON [< 40 % Financière de Rosario]

Participation Soffo : 20 %.

Les emprunts bancaires contractés à l'origine ayant été en totalité remboursés, la situation de trésorerie de cette affaire s'est améliorée, ce qui a permis la distribution d'un dividende de 110 F par action au titre de l'exercice 1982, qui s'est soldé par un bénéfice de 137.635 F. Il en est résulté pour votre société un revenu de 26.290 F figurant dans les comptes qui vous sont présentés.

Un résultat bénéficiaire est également escompté de l'exercice 1983 dont les comptes n'étaient pas encore arrêtés à la date de rédaction du présent rapport.

=====

#### SOFFO

(Société pour la France et les Pays d'Outre-Mer)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 29 juin 1988 sous la présidence de M. Jacques Polton, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1987, qui se sont soldés par un déficit de 757.643 F contre un bénéfice de 6.184.215 pour l'exercice précédent.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée a décidé de prélever sur le report à nouveau la somme nécessaire à la distribution d'un dividende de 10 F par action contre 18 F pour l'exercice précédent. Ce dividende sera mis en paiement le 21 juillet 1988.

Par ailleurs, l'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Luc Ronsin et Jacques Lacombe. Enfin, l'assemblée a pris connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 1987, établis conformément à la réglementation bancaire, dont il ressort un actif net consolidé de 152.649.600 F (soit 473,77 F par action) et une perte consolidée de 819.861 F (soit 2,54 F par action), après constitution, pour la première fois, d'une provision pour précompte à payer sur les distributions prévues de certaines filiales.

\_\_\_\_\_

SOFFO  
Exercice 1989

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 31 mai 1990 sous la présidence de M. Jacques POLTON a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1989. Le bénéfice net ressort à 8.304.768 F contre 10.925.636 F pour l'exercice précédent, qui avait enregistré une opération exceptionnelle en capital.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée a décidé de maintenir le dividende au niveau de celui de l'an dernier, soit 18 F net par action. Ce dividende sera mis en paiement le 15 juin 1990. Après dotation de 968.796 F à la Réserve Spéciale des plus-values à long terme le report à nouveau se trouve ainsi porté de 1.529.709 F à 3.066.027 F.

L'assemblée a d'autre part renouvelé les mandats d'administrateurs de M. Philippe PIÉCHAUD et de M. Philippe POULENC.

Par ailleurs, l'assemblée a pris connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 1989, établis conformément à la réglementation bancaire. Il en ressort, pour la part du groupe, une situation nette consolidée de 162.179.403 F. (503,35 F par action), dont un bénéfice de 8.236.848 F., contre, au 31 décembre 1988, une situation nette de 159.548.464 F. (495,38 F. par action) dont un bénéfice de 7.806.846 F.

---

Soffo lève 300 millions  
par S. R.  
(Les Échos, 15 juillet 1993)

Soffo change de dimension. La filiale du groupe Suez procède, depuis lundi dernier, à une émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA). Objectifs : lever des fonds pour saisir des opportunités d'investissement et ouvrir le capital à plusieurs partenaires extérieurs. Un porte-parole de Suez indiquait, mardi, que le groupe, qui garantit la bonne fin de l'opération, n'a pas l'intention, normalement, de suivre l'émission, et est ainsi prêt à perdre la majorité du capital. Depuis la restructuration des outils de capital-investissement du groupe, Parthena et Astorg sont détenus à 100 %. Il a donc semblé judicieux de se doter d'un nouvel outil ouvert à des investisseurs extérieurs. La vocation de Soffo ne se limitera pas au capital-développement.

A raison de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne, les 866.554 actions nouvelles (jouissance 1er juillet 1993) au prix unitaire de 350 francs, rapporteront 303 millions de francs à la société. A chaque action est attaché un bon. Chaque bon permettra de souscrire à une action, toujours au prix unitaire de 350 francs, à tout moment du 4 août 1993 au 31 juillet 1998 inclus. Si les bons sont exercés, le montant total de l'opération pourrait ainsi atteindre 606 millions.

En attendant, l'émission s'effectue à un prix bien supérieur au cours de Bourse. En prenant en compte le cours de mardi soir (206 francs), la capitalisation boursière de Soffo (sur la base de l'ancien nombre d'actions) atteint seulement 90 millions de francs. Forte d'une structure financière saine, mais handicapée par les contre-performances de sa filiale SIPH\* (plantation d'hévéas), Soffo va ainsi tripler son capital. Ses disponibilités pourraient encore se gonfler de la vente de son siège social, à condition de trouver un acquéreur au prix espéré.

---

[Patrick Ponsolle quitte la Rue d'Astorg]  
(*Le Nouvel Économiste*, 22 octobre 1993)

Le directeur général de la Cie de Suez, Patrick Ponsolle, quittera la Rue d'Astorg le 31 décembre prochain sans souci pécuniaire. Il a âprement négocié son départ : ses indemnités s'élèvent à une dizaine de millions de francs. Et le salaire qu'il va percevoir à la tête de la Soffo, une filiale de participation de la compagnie, est d'un niveau à faire pâlir d'envie un président d'entreprise publique.

---

[Élysée Investissements\*, exercice 1993]  
par Y. R.  
(*La Tribune Desfossés*, 9 juillet 1994)

[...] Au cours du second semestre 1993, Lamballe Holding B.V. a acquis une participation [...] de 13,5 % dans le capital de Soffo, holding financière liée au groupe Suez. La gérance a expliqué aux actionnaires que la SIPH, filiale de la Soffo, pouvait être un partenaire indirect dans certains projets de développement au Vietnam, en raison de leur expérience des pays asiatiques. En outre, les activités vietnamiennes d'Elgoi partagent déjà le même outil logistique que la SIPH.

---

[La Soffo devrait participer au RES de Moulinex]  
par J.-B. J.  
(*Les Échos*, 23 juin 1994)

- La Soffo, société présidée par Patrick Ponsolle, l'ancien numéro deux de Suez, devrait faire son entrée au côté du groupe Euris dans le tour de table appelé à recapitaliser Moulinex. Certes, le schéma du débouclage du RES du fabricant de petit électroménager n'est toujours pas définitivement arrêté, mais les discussions avancent et elles pourraient aboutir dans les prochains jours. L'augmentation de capital de 500 millions de francs de la Financière Moulinex DCSM, holding de contrôle de Moulinex, devrait permettre ainsi au groupe Euris d'avoir le tiers du capital de cette structure à parité avec la Finamex (société qui gère la fortune de la famille Mantelet et dirigée par Gilbert Torelli). La Soffo, qui souhaiterait une participation significative (de l'ordre de 25 %), serait ainsi le troisième actionnaire de la Financière DCSM. Ce n'est que dans un second temps que la disparition des sociétés catégorielles interviendrait et que l'augmentation de capital d'un milliard de francs de Moulinex serait lancée.

La Soffo, ancienne filiale de Suez, reste détenue à hauteur de 29 % par le groupe de la rue d'Astorg. Société très liquide, la Soffo, qui a procédé il y a un an à une augmentation de capital de 300 millions de francs, compte également parmi ses actionnaires Lamballe Holding, filiale d'Élysée Investissements, à hauteur de 10 %. Le but de la Soffo (dont l'actif net est de quelque 500 millions) est de prendre des parts significatives dans des sociétés présentant des potentiels de valorisation rapides. Moulinex correspond ainsi à cette définition, les repreneurs tablant sur un redressement rapide de la rentabilité du groupe aujourd'hui déficitaire. La Soffo pourrait ainsi investir un peu plus de 100 millions dans le capital de Financière Moulinex DCSM.

Chez Euris, on se refusait hier à tout commentaire sur l'évolution des négociations avec les différents protagonistes du dossier Moulinex. En revanche, on démentait les rumeurs sur l'arrivée d'un nouvel homme à la tête du groupe, à la place de Jules Coulon nommé au printemps président du directoire.

---

Suite :

Pierre Mestchersky occupe la fonction de directeur général de Soffo (groupe Suez) de 1993 à 1998, puis celle de directeur général adjoint de Suez Industrie après la fusion de Soffo avec cette dernière.